VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds. Incluant plusieurs bonnes résidences. Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm" A l'encan au plus haut enchérisseur.

JEUDI, 27 juin 1907.

Pour le compte de la Succession de Vve François Grillot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District Paroisse d'Orléans Division D, dossier No 82 203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grillot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907 et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin, lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et conformément auquel ledite terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds de là une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds, onze pouces et quatre lignes et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces. Le terrain No 3 mesure trente deux pieds un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 195 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 189 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq et 187 pieds sur l'autre ligne de côté et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3, 4, 5 et d'une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1847 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot les lots originaux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849 pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Dorocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds la dite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf sur un devis par de Armas, et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit à savoir: Le lot No sept mesurant cent quatre vingt treize pieds, cinq pouces de face au Chemin Gentilly cent quatre vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot No huit et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crête, le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le chemin de Crête, par environ onze arpents quinze toises et cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds, et seize arpents dix neuf toises et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis, lequel dit lot No sept formant une partie du lot No 6, une portion des lots 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Dorocourt, ancien notaire, et la portion du No 9 est désignée par le même No sur un plan de J. Pilie, le 4 mai 1834, et une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot et de la veuve François Grillot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6, 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins par acte passé le 31me jour de décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot, sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852, par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Dorocourt ancien notaire, et la portion désignée sur le No neuf, par achat du shérif civile le 6 février 1860, au procès de Veuve François Grillot vs Jean Menard. No 15 623 Quatrième Cour de District, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 91, folio 292.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit, à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de face au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pieds six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de là une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds huit pouces; le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crête, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française, sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Dorocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedescleux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grillot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Dorocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedescleux le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan on devis lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de la sur une ligne de profondeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grillot et veuve François Grillot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Auriambe, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire, les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cavilier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en deux termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypotheque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement, ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépot de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District

SUR LA RUE FRERET.

Entre les rues Washington et Sixième.

MERCREDI 3 JUILLET 1907

A MIDI.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225 229 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1907, dans l'affaire de la succession de Alexander Scott, No 82 480 de son dossier, je vendrai à l'heure et endroit ci dessus mentionnés, les suivantes

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième Jacobs (maintenant Freret) et St George, ou Howard, étant ilet No 7 sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, et déposé en l'étude de E. Bonny, notaire en cette ville. Ledit lot de terre est désigné par le No 10 sur un plan fait par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 25 novembre 1872, une copie duquel dit dernier plan est annexée à la vente faite par Spencer Field à Alexander Scott par acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, le 26 mai 1873; ledit lot mesurant d'après ledit plan de Blanchard 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot ou portion de terro dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Freret et Howard et l'avenue Washington. (l'ilet 96,) ledit lot ou portion de terre est une partie du lot original No 37, et mesurant trente pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Sixième, cent quatre vingts pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret, trente pieds de largeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent quatre vingts pieds de profondeur le long de la ligne le divisant de la balance du lot No 37 et le plus près de la rue Howard, le tout étant plus complètement décrit dans le devis annexé à la vente faite à Alexander Scott, par acte passé pardevant Conrad G. Collins, notaire, le 22 sept. 1905.

N. B. Les deux portions devront être vendues ensemble comme un morceau.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les loyers de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'au passage de l'acte de vente pardevant Busnière Bouen, notaire aux frais de l'acquéreur; la balance non payée, s'il y en a devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec pact de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1907

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
137, rue Carondelet

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cheval et Wagon,

BON SURREY,

Meubles de Maison et Effets.

JEUDI, LE 13 JUIN,

Sur les lieux No 2816 rue Freret, à 10:30 heures A. M.

Succession de Alexander Scott.

No 82.480—Cour Civile de District.

GEO. ST-PAUL,
Encanteur,
137 rue Carondelet.

2 juin—2 9 13

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMENT COMPANY.

EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B Cour Civile de District, paroisse d'Orleans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs nous vendrons à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet, autrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Dapey & Wadill ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906, et d'après ledit plan mesure 292 pieds 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia du dit plan et courant à un point marqué piquet C. à la rue du Canal la portion de terre ci dessus formant un triangle.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. I. Denegbaud, notaire à La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois a un etage et terrain extra,

Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mai 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans la succession de Elisabeth Iver (ou Eyer) veuve décédée de John Gollar, No 81,546 du dossier de ladite Cour, Division B et la succession de John Gollar, No 81,583 du dossier de ladite Cour, Division A, consolidées la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman, contenant quatre chambres de chaque côté. Sur un côté se trouve un terrain extra. Le terrain est décrit comme deux certains lots appartenant à une moitié non divisée dans chaque succession, et situés dans le nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité de cette ville, et désignés par les Nos un et deux de l'ilet (ancien No 52) mainten. 771, étant borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Prosper, maintenant Derbigny, Union, maintenant Touro, et Solitude, maintenant Roman, et mesurant chacun en mesure anglaise, trente deux [32] pieds deux [2] lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt deux [122] pieds onze [11] pouces et six [6] lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits et dépendances y appartenant.

Dans un bon voisinage, près des lignes de chars.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en deux parties égales payable en 1 et 2 ans, après la date par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. La propriété devant être conservé, assurée, et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1907 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. L'acquéreur devant payer tous les frais de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

R. H. Browne, avocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 mai 1907 et signé en cour ouverte le 13 mai 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Margaret E. Hocke vs Prudential Realty Co. Ltd. No 81,533 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 344, borné par les rues Lafayette, Liberté, Perrilliat et Howard, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, 70 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Howard, et 71 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Liberté, et 32 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, étant le lot No 2, d'après le plan annexé à un acte pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, et daté le 15 avril 1886, et d'après lequel ledit lot est à une distance de 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Lafayette et Howard. Les bâtisses la dessus sont désignées par le No municipal 1422 rue Lafayette.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser Jr. Johnson Armstrong, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de

MARTIN WEYDIG.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, Dossier No 82,068, de l'affaire intitulée: Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 7 juin 1907, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, 732 rue Poydras, MERCREDI, le 19 juin 1907, à 11 heures a. m.

1° Le fonds entier du magasin et les affaires de l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils, en bloc.

2° Les rayons, vitrines, comptoirs, installations de tout genre, outils et tous autres effets mobiliers de l'ancienne raison sociale de Mar in Weydig et fils en bloc.

3° Les comptes courants de l'ancienne raison sociale de Weydig et fils, en bloc.

4° Le terme du bail non-expiré des lieux 732 rue Poydras, occupés comme un magasin par l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils.

5° Au cas de l'insuccès de la vente dudit terme non-expiré du bail, alors je vendrai le droit d'occupation des dits lieux jusqu'au 1er octobre 1907.

Condition—Comptant.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
318, rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

9 juin—9 16 19

Succession de Mme Mary Gleber, femme de Gustave A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 82 846—Division A—Attendu que Gustave A. Samuels a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Gleber, femme de Gustave A. Samuels, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier — Denègre & Blair & Henry H. Chaffe, avocats.

5 juin—5 9 14

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de MARIAH JOHNSON, femme de MADISON JOHNSON et HENRY JOHNSON.

No 77,053—Cour Civile de District — Division C.

Le Mardi 18 JUIN 1907—Un cottage simple, No 515 rue Cadiz entre Annonciation et Tchoupitoulas—Aussi lot vacant rue Mississippi, entre Cherokee et Millandon, borné par Macarty—

PAR PETER GALLAGHER Encanteur Bureau 846 rue Commune — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division C, de l'Hon. John St. Paul, juge, daté et signé le 20 mai 1907 et à moi adressé l'offrirai de vendre MARDI, le 18 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No deux du vieux plan du faubourg ouest Boulligny, maintenant l'ilet No 117 sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, bornée par les rues Cadiz, Jéra, Jersey (maintenant Annonciation) et Tchoupitoulas, étant la moitié du lot No cinq, d'après un plan fait par Louis Surgi voyer daté le 11 janvier 1948 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, un notaire. Ladite portion de terre est la moitié dudit lot numéro cinq le plus près de la rue Tchoupitoulas, et mesurant d'après un plan de division du dit lot fait par B. Buisson, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant L. R. Kenny ancien notaire, daté le 19 novembre 1849, 20 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Cadiz par une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 lignes; et 20 pieds, 7 pouces de largeur dans le fond.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 11 dans l'ilet No 41. Ledit lot No 11 est borné par les rues De Armas (maintenant Mississippi), Clinton (maintenant Cherokee), Millandon et Macarty, et mesurant 30 pieds de face à la rue De Armas ou Mississippi sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert J. Maloney, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous certificats les taxes pour l'année 1907, la somme de dix pour cent doit être déposée au moment de l'adjudication de ladite propriété; les loyers devant être collectés par l'acquéreur au moment que l'acte de vente sera passer et les frais du dit acte doivent être aussi payés par le dit acquéreur.

PETER GALLAGHER,
Encanteur.

Robert J. Maloney, Paul W. Maloney, avocats.

7 juin—7 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Union Furniture Co. Ltd. vs Francis Lory Jr.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, Nos 10,655—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère public à l'entrée principale de la Maison de Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, sur le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2 juillet 1907 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt du défendeur Francis Lory Jr, dans et à une certaine portion de terre et etc. dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 7, borné par les rues St. Ferdinand, Dauphine, Bourgogne et Fort et composée du tout du lot No 10 et d'une partie du lot No 11 et mesurant 44 pieds 10 pouces, 3 lignes de face à la rue St Ferdinand, plus ou moins, par une profondeur de 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, acquise par feu Francis Lory Sr le 23 mai 1889 enregistré dans le bureau des transferts 128, folio 853. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Theodere Cotonio, avocat pour la demanderesse.

1er juin—1 12 16 19 23—juil 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary Byrnes, femme de Patrick Byrnes ou Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 82,393—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Michael Irwin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. & Thomas Gilmore, avocats 6 juin—6 10 15

Succession de Philip Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 80 592 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Emma Mae Millard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Cugg & Quintero, avocats

8 juin—8 12 17

Succession de Mme Elizabeth Mary Bruck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81 963—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph J. Bruck, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank Mcginn, avocat.

8 juin—8 12 17

Succession de M. DeGrilleau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57 501 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le septième compte provisoire présenté par Arthur Denis exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

8 juin—8 12 17

Bulletin Commercial

Mardi, 11 juin 1907.

COTON.

Marché de la Nouvelle-Orléans

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 525 balles et 75 à arriver.

Marché - Calme et stable.

Les cotons tachés sont de 1,16 à 3/4c. plus bas que les cotes suivantes:

	Aujourd'hui	
Low Ordinary	8	nom
Ordinary	9	..
Good Ordinary	10 5/16	
Low Middling	11 9/16	
Middling	13	
Good Middling	13 7/8	
Middling Fair	14 7/8	nom
Fair	15 1/2	..

Futures de la Nouvelle-Orléans

Stables.		
Janvier	12,16 à 12,17	
Février	— à —	
Mars	— à —	
Avril	— à —	
Mai	— à —	
Juin	12,70 Bid	
Juillet	13.02	
Août	12,75 à 12,77	
Septembre	12,70 à 12,73	
Octobre	12,22 à 12,23	
Novembre	12,15 à 12,17	
Décembre	12,16 à 12,17	

Marchés divers.

Aujourd'hui le middling était coté à—

Galveston	13 1/16
Mobile	12 1/4
Savannah	12 3/4
Charleston	—
Wilmington	—
Norfolk	13 1/4
Boston	13.25
Philadelphie	13.50
Memphis	12 3/4
Augusta	13 1/4
St-Louis	12 3/4
Houston	13
Little Rook	12 3/8

Marché de New-York.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes—Middling Uplands 13.25

Futures de New-York.

Stables.	
Janvier	11,92 à 12,14
Février	11,94 à 12,18
Mars	12,01 à 12,24
Avril	— à —
Mai	— à —
Juin	11,95 à 12.00
Juillet	12,00 à 12,01
Août	11,76 à 11,77
Septembre	11,70 à 11,71
Octobre	11,85 à 11,86
Novembre	11,76 à 11,77
Décembre	11,82 Flat

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—

A la Nouvelle-Orléans depuis le 1er septembre	2,238,869 balles
Même temps l'année dernière	1,579,933 balles
A tous les ports des Etats-Unis	9,685,617 balles
Même temps l'année dernière	7,566,638 balles
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—	
De la Nouvelle-Orléans depuis le 1er septembre	1,993,720 balles
Même temps l'année dernière	1,438,253 balles
De tous les ports des Etats Unis	7,929,878 balles
Même temps l'année dernière	5,857,281 balles
STOCKS—	
A la Nlle-Orléans	96,732 balles
Même temps l'année dernière	75,154 balles
Dans tous les ports des Etats-Unis	440,521 balles
Même temps l'année dernière	421,289 balles

Marché